



Ebay - acceptation explicite de l'offre

Par **mouplis**, le **30/10/2008 à 12:23**

Bonjour à tous,
Je rencontre un petit problème avec un vendeur d'Ebay.
J'ai acheté un objet. Nous sommes convenu d'un lieu de rendez-vous. Mais le vendeur n'est pas venu.
Quand j'ai tenté de le contacter par téléphone, ce n'était qu'un numéro erroné, n'appartenant donc pas au vendeur.
Nous avons établi par mail un autre rendez-vous. Il n'est encore une fois pas venu, et m'a finalement dit que je n'étais pas le meilleur enchérisseur (alors qu'il m'écrivait "parfait pour le rdv" 2h auparavant !).
J'ai contacté Ebay qui m'a gentiment dit de juste laisser une évaluation négative, me faisant par ailleurs remarquer que le contrat n'est conclu que s'il y a acceptation explicite de mon offre par le vendeur. Prévoir un rendez-vous, ne serait-ce pas une acceptation explicite de l'offre ?
De plus, cela laisserait alors la porte ouverte à toutes les dérives (si je suis acheteur et que mon objet ne se vend pas au prix que j'aurais aimé, je peux toujours dire au meilleur enchérisseur que je n'accepte pas son offre, et me voilà tranquille, au pire avec une petite évaluation négative !)
Je voudrais donc savoir ce que je pourrais répondre à Ebay juridiquement parlant, ce genre d'argument étant généralement plus percutant qu'un simple "c'est pas juste" !
Merci d'avance pour votre réponse !
Mélaniern
PS : Je regrette maintenant d'avoir fait des études de droit public et non de droit de la consommation !